

ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N°011
Portant délégation de signature

à

Madame Leïla NEDJAR
Directrice
**Direction des Affaires Juridiques et
institutionnelles**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 06 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Madame **Leïla NEDJAR** à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Madame Leïla NEDJAR reçoit délégation pour attester de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles. Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite direction lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire régional.

Chapitre II
Gestion des personnels

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :
- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois (public entrant).

Chapitre III
Dispositions générales

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti au même délégataire.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 6

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Vu et pris connaissance
Le 15/01/2020
Le délégataire

Leïla NEDJAR
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles



Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

